



Réunion du conseil communal – 27.01.2021

0. Informations

Monsieur le bourgmestre Jean-Paul JOST souhaite la bienvenue à la 1^{ère} séance du conseil communal en 2021 et il informe les membres du conseil communal :

- que Monsieur Gilles ALTMANN, conseiller communal, s'est excusé pour la séance du conseil communal ;
- qu'en raison de la crise sanitaire, la réception de Nouvel An n'a pas pu avoir lieu. Ainsi, le personnel au service de la commune depuis 20 ans, des collaborateurs partis en retraite en 2020 et membres siégeant au conseil communal depuis plus de 18 ans, sera remercié à une date ultérieure ;
- que l'appel aux citoyens de limiter à un minimum les feux d'artifice la nuit de la Saint-Sylvestre a été largement suivi. Monsieur le bourgmestre remercie les habitants de cette collaboration et leur exprime ses meilleurs vœux pour l'année 2021 ;
- qu'il remercie les services communaux pour la bonne organisation des services de déneigement et de salage du réseau routier communal durant les conditions météorologiques hivernales de ces dernières semaines ;
- que Monsieur Gilles Kahlki a débuté son travail le 15 janvier 2021 au sein du service technique communal, auprès du service des eaux ;
- qu'en date du 11 janvier 2021, Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé le budget pour l'année 2021. Un redressement de 75.000€ sur l'article budgétaire du pacte logement a été effectué par les soins du Ministère ;
- que le compromis de vente signé par le collège des bourgmestre et échevins et les propriétaires de la maison d'habitation sise à Munsbach, 162, rue Principale, a trouvé l'approbation du Ministère de l'Intérieur ;
- que Madame la Ministre de l'Intérieur a donné son approbation au PAP « rue de Luxembourg » à Schrassig ;
- que sur base d'une réclamation du 19 novembre 2020 au sujet du PAG concernant des fonds sis à Uebersyren, rue de Mensdorf, le Ministère de l'Intérieur a procédé à un reclassement des terrains concernés ;
- que les travaux de construction de la piste cyclable entre Munsbach et Niederanven débiteront prévisiblement le 8 février 2021 du côté Niederanven.
- que toutes les emprises dans la rue de Senningen à Neuhaeusgen ont été signées et que le bureau d'études finalisera le bordereau en vue d'une adjudication publique début mars 2021 ;
- que fin décembre, lors des fortes pluies, les garages d'une résidence de la rue du

village ont été inondés en raison de travaux réalisés sur le terrain de la résidence. Il remercie les agents du CGDIS pour leur intervention;

- qu'une première réunion de chantier relative aux travaux de canalisation et d'infrastructure dans la « rue de Beyren » a eu lieu.
- que les anciennes lanternes de l'éclairage public de la rue de Mensdorf seront mis aux enchères. Tout citoyen peut déposer une offre de prix auprès du secrétariat communal.
- que la présentation publique du résultat de la première phase du concours d'urbanisme relatif au réaménagement de la place de l'église est en préparation. Cependant, en raison de la situation sanitaire actuelle, la présentation au grand public devra ne pourra se faire de la manière prévue mais devra être présenté de manière virtuelle.
- que les planifications pour l'extension du campus scolaire « An der Dällt » prendront également du retard en raison des restrictions dues à l'actuelle pandémie ;
- qu'actuellement aucun cas d'infection COVID19 n'a été signalé parmi les écoliers. Ainsi aucun élève, et aucune classe se trouvent en isolation ou quarantaine. Monsieur le bourgmestre remercie le personnel enseignant et éducatif de leurs efforts dans l'organisation des services scolaires et d'accueil dans les conditions difficiles ;
- que le nouveau plan RGTR est entré en vigueur le 13 décembre 2020. Sur demande expresse du collège des bourgmestre et échevins, les modifications suivantes au plan initial ont été retenues :
 - o la ligne 122 débute son parcours dès à présent à Schrassig, entrée Schlassgewann.
 - o la ligne 144 dessert à nouveau la localité de Niederanven.
 - o la ligne 142 passe maintenant par le parc d'activité Syrdall.
- que le Ministère de l'Environnement a mis en place un comité de pilotage « CoPil Natura 2000 Moselle-Luxembourg-Est » qui sera présidé par Monsieur Jean-Paul JOST. Le but du comité est de garantir une meilleure interaction et coordination entre les différents acteurs privés et publics pour l'élaboration et la réalisation des mesures « Natura 2000 »,
- que le nouveau règlement communal sur l'évacuation des déchets a été bien accueilli par les citoyens. Ainsi depuis janvier 2021, 93 poubelles vertes, 55 poubelles pour verre et 71 poubelles pour papier ont été commandées et délivrées dans la commune.

Ensuite, Madame l'échevine, Nora FORGIARINI, fait un bref rapport sur les deux dernières réunions du comité du CIGR Syrdall avec entre-autres les discussions concernant l'organisation du personnel de nettoyage et la présentation du nouveau site internet du CIGR.

Madame FORGIARINI explique par la suite qu'à l'occasion du 100^e anniversaire de l'association « Natur an Umwelt » 100 nichoirs pour oiseaux ont été installés sur le territoire de la commune. Ces nichoirs sont produits par le CIGR Syrdall avec du bois local.

Par la suite, Monsieur le conseiller Vic BACK fait un rapport sur les activités du Club Senior Syrdall, Syrdall Heem ainsi que du CIPA Gréngewald.

- En date du 24 novembre 2020 une visioconférence du Club Senior Syrdall a eu

lieu à cause des précautions COVID19.

- Une brochure sur les activités pour l'année 2021 du Club Senior Syrdall est en élaboration.
- Syrdall Heem : seulement 3 membres du personnel ont dès à présent reçu une invitation pour se faire vacciner contre le virus COVID19.
- Une demande d'extension du foyer de jour « Muttererhaff » a été refusée par le Ministère de l'Intérieur à cause de l'emplacement en zone verte.
- CIPA Gréngewald : Actuellement 141 citoyens de la commune de Schuttrange sont inscrits sur la liste d'attente, dont 9 cas qui sont considérés comme urgents.

1. Projets de plans d'action contre le bruit

1.1. Avis sur les projets de plans d'action contre le bruit pour les grands axes routiers, les grands axes ferroviaires et l'aéroport de Luxembourg

La commune de Schuttrange est concernée directement par les trois projets de plans d'action contre le bruit. Ainsi, le conseil communal à l'unanimité émet un avis appuyant les remarques et suggestions formulées par la Commission consultative communale de l'Environnement et du Développement durable pour garantir la qualité de vie des citoyens de Schuttrange.

* Soll een den Avis nët och integral hei hannedrun hänken ...

2. Finances communales

2.1. Approbation d'un devis pour l'aménagement d'un Bikeparc près du Skateparc à Munsbach

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les plans et devis pour l'aménagement d'un parcours pour vélos à Munsbach au montant de 100.000,00€ ttc.

2.2. Approbation d'un devis pour la création d'un espace de rétention le long du cours d'eau « Minsberbaach »

Afin de remédier à une situation d'inondations en cas de fortes pluies, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis estimatif pour la réalisation de mesures de protection contre les inondations le long du cours d'eau « Minsberbaach » au montant de 20.000,00€ ttc.

2.3. Présentation du Plan Pluriannuel de Financement 2021 -2026

Le conseil communal prend connaissance du Plan Pluriannuel de Financement pour la période 2021 -2026, mis à jour par le collège des bourgmestre et échevins et permettant de disposer d'une vue globale des engagements et moyens financiers.

Grâce à une politique budgétaire prudente et une gestion des deniers publics en bon père de famille, il ressort de ce plan que la situation financière de la commune pour les années à venir restera équilibrée et saine.

3. Enseignement musical

3.1. Approbation d'un avenant à la convention de coopération régionale « Regional Museksschoul Syrdall » entre les communes des Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange

Considérant que les communes de Bous, Frisange, Remich, Stadtbredimus et Waldbredimus entendent adhérer à la convention de coopération régionale dans

le domaine de l'enseignement musical, le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant à la convention de coopération régionale « Regional Museksschoul Syrdall ».

3.2. Fixation des taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical

Vu l'adhésion de 5 communes à la coopération « Regional Museksschoul Syrdall », traitée sous 3.1. du présent ordre du jour, le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter le règlement taxe pour les tarifs d'inscription harmonisés aux cours de musique.

4. Affaires sociales

4.1. Approbation de la convention pour l'année 2021 relative au fonctionnement du centre de rencontre pour jeunes « Schëtter Jugendhaus »

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'a.s.b.l. « Schëtter Jugendhaus » concernant le fonctionnement du centre de rencontre pour jeunes à Munsbach.

4.2. Approbation d'une convention 2021 réglant les relations avec le « CIGR – Centre d'Initiative et de Gestion Régional Syrdall asbl »

Le conseil communal décide avec sept voix contre trois d'approuver la convention 2021 entre le collège des bourgmestre et échevins et le « CIGR Centre d'Initiative et de Gestion Régional Syrdall asbl » avec une participation communale prévisionnelle de 103.700,00€.

4.3. Approbation de la convention pour l'année 2021 concernant la structure d'accueil « Maison Relais pour enfants » pour enfants non-scolarisés

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention tripartite « Maison Relais pour Enfants » pour l'année 2021 avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'organisme gestionnaire « Caritas – Jeunes et Familles asbl » concernant le fonctionnement de la structure d'accueil pour enfants non-scolarisés.

4.4. Approbation de la convention pour l'année 2021 concernant la structure d'accueil « Maison Relais pour enfants » pour enfants scolarisés

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention tripartite « Maison Relais pour Enfants » pour l'année 2021 avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'organisme gestionnaire « Caritas – Jeunes et Familles asbl » concernant le fonctionnement de la structure d'accueil pour enfants scolarisés.

4.5. Adhésion de la commune de Schuttrange à l'organisation internationale « Mayors for Peace »

Considérant que les armes nucléaires, qui, depuis leur premier usage terrifiant il y a 75 ans, ont mené le monde plus d'une fois au bord de la destruction, constituent toujours une menace pour l'humanité, le conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à l'organisation internationale « Mayors for Peace » et de la soutenir dans la promotion du désarmement nucléaire au niveau mondial.

5. Urbanisme

5.1. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « QE » - Décision de rejeter la proposition de modification ponctuelle mise en procédure le 7 octobre 2020

Le conseil communal constate la recevabilité en la forme et quant au fond des observations et objections présentées au collège des bourgmestre et échevins et décide avec six voix et quatre abstentions de rejeter le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée – mise en procédure le 7 octobre 2020 Adoption d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée – modification des articles 14d), 19b), 22) et 23) de la partie écrite.

5.2. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée – ajout d'un nouvel article 26a) au chapitre II de la partie écrite

Le conseil communal décide avec six voix et quatre abstentions d'approuver le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée – visant à modifier les articles 14d), 19b), 22) et 23) du chapitre II (règles applicables aux zones HAB 1- HAB 2 - MIX v - MIX r) de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant ».

5.3. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée – ajout d'un nouvel article 26b) au chapitre II de la partie écrite

Le conseil communal décide avec six voix et quatre abstentions d'approuver le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée – visant à ajouter un nouvel article 26a) au chapitre II de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant ».

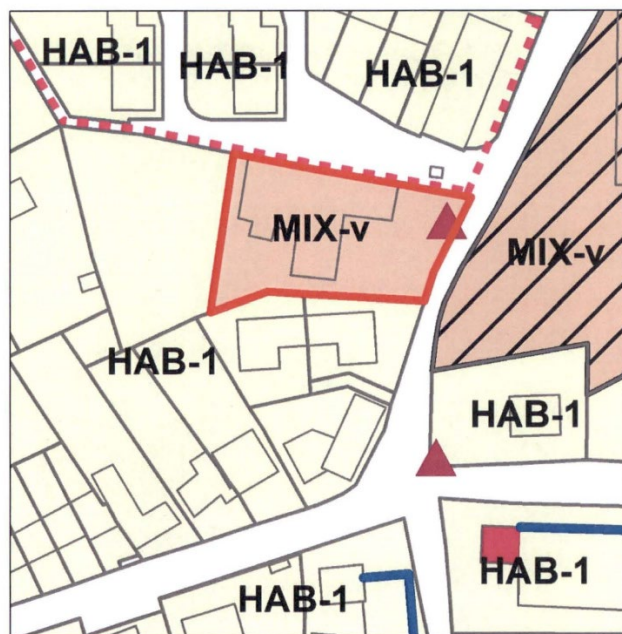
6. Question écrites des conseillers

Vu le courrier du 24 janvier 2021 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations concernant les modifications apportées par Madame la Ministre de l'Intérieur au PAG et PAP-QE de la commune ;

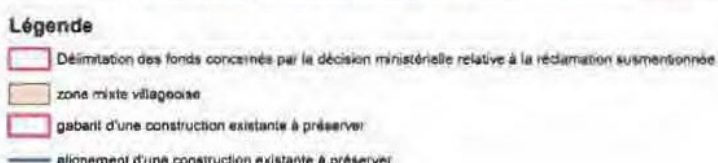
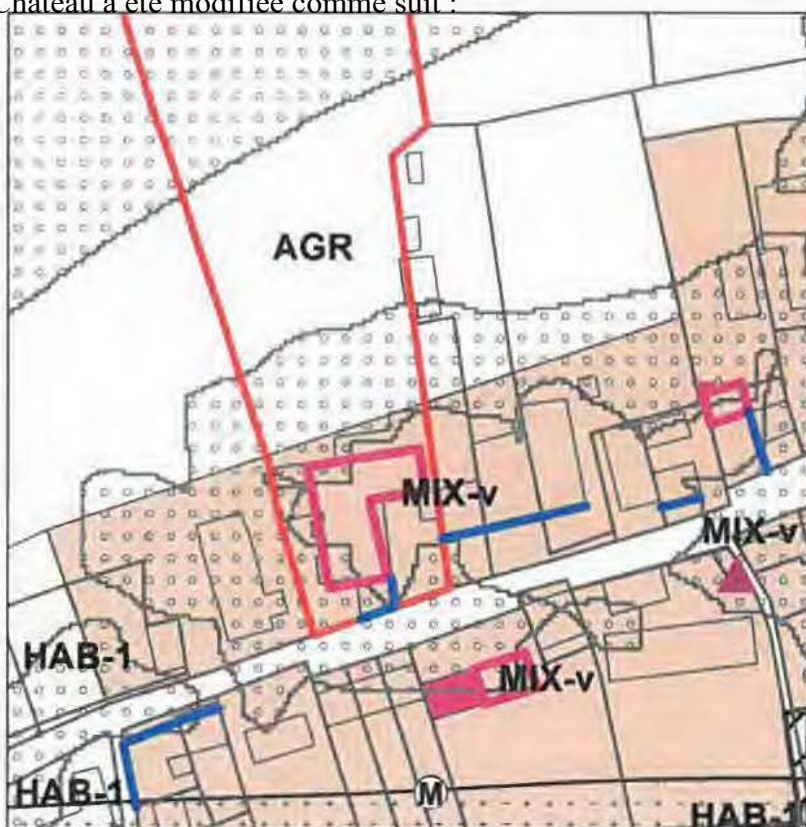
Il prend connaissance

- que suite à des réclamations émanant des propriétaires des fonds concernés sis à Munsbach, rue du Château et à Uebersyren, rue de Mensdorf, Madame la Ministre de l'Intérieur a amendé par décisions du 20 avril 2020 et du 19 novembre 2020 les délibérations du conseil communal du 19 juin 2019 portant adoption du projet de la refonte complète du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Schuttrange et du projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) de la commune de Schuttrange.

- que la partie graphique du PAG concernant des fonds sis à Uebersyren, rue de Mensdorf a été modifiée comme suit :



- que la partie graphique du PAG concernant des fonds sis à Munsbach, rue du Château a été modifiée comme suit :



- que conformément à la décision de Madame la Ministre de l'Intérieur relative à l'amendement du PAG du 19 novembre 2020 concernant des fonds sis à Uebersyren, rue de Mensdorf, les délimitations des plans d'aménagement particulier « quartier existant » sur le plan d'ensemble et la partie graphique « Partie Est - Uebersyren » ont été adaptées en conséquence.
- que les plans rectifiés ont été publiés tel que prévu par la loi.

Vu le courrier du 24 janvier 2021 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations concernant la délivrance d'un permis de bâtir en relation avec le droit de préemption du conseil communal ;

il prend connaissance

- que le vote sur le droit de préemption par le conseil communal et la délivrance d'un permis à bâtir par Monsieur le bourgmestre sont deux procédures distinctes.
- que les différentes étapes des deux procédures ont été strictement respectées.

Vu le courrier du 24 janvier 2021 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations concernant une brochure informative visant à optimiser le potentiel commercial des entreprises locaux dans le cadre de la crise du COVID-19 ;

il prend connaissance

- qu'un appel en août 2020 de la Commune de Schuttrange aux entreprises et commerces locaux de participer à l'élaboration d'une telle brochure n'a connu qu'un faible succès.
- qu'une relance a été faite récemment.
- que les entreprises et commerces locaux qui ont répondu aux deux appels ont été publiés sur le site internet de la commune et une brochure est en cours d'élaboration.

Vu le courrier du 24 janvier 2021 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations concernant le mesurage de la qualité de l'air dans la commune ;

Il prend connaissance

- que les taux d'azote mesurés dans la commune sont dans les normes.
- que la moyenne de ces taux est publiée bi-annuellement sur le site internet du Ministère de l'Environnement.
- que le Ministère de l'Environnement a lancé une application mobile „Meng

Loft“, qui permet aux citoyens de s’informer sur la qualité de l’air, à n’importe quel endroit au Luxembourg et donne des informations et des conseils adaptés sur la santé humaine et les activités sportives.

Vu le courrier du 26 janvier 2021 du parti local politique « LSAP » par lequel il demande des informations concernant les nuisances sonores émises par le passage des véhicules sur le pont provisoire de Schrassig ;

Il prend connaissance

- que sur demande du collège des bourgmestre et échevins, l’Administration des Ponts et Chaussées a procédé à une maintenance du pont cet après-midi, en vue d’éliminer la source du bruit.

L’intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivi sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>